

Tarifs Service Après-vente Systèmes d'énergie Avesco 2025

RL-012

1 Dispositions générales

Tous les tarifs s'entendent hors TVA et sont en vigueur depuis le 01.01.2025. Le présent document remplace toutes les versions antérieures et constitue la base contractuelle immédiate pour tous les contrats y faisant référence.

2 Tarifs de facturation

Type de prestations	Tarif (CHF/h)
Heures de travail et de déplacement Technicien Service extérieur	174.00
Heures de travail et de déplacement Atelier (Avesco)	164.00
Heures de travail et de déplacement Ingénieur de service / Engineering / Test d'installation	199.00
Heures de travail et de déplacement Ingénieur Logiciel	218.00

3 Suppléments de prix

3.1 Suppléments de prix sur les heures de travail et de déplacement

Les tarifs standards sont appliqués entre 06:00 - 20:00. Les travaux effectués en dehors de ces horaires sont majorés en supplément selon le tableau ci-dessous:

Situation	Tarif
Travail de nuit durant les jours ouvrables (20:00-06:00), travail du samedi (journée entière)	Tarif standard +25%
Travail du dimanche et des jours fériés (journée entière)	Tarif standard +50%

3.2 Forfait de déclenchement des piquets

Pour les interventions de piquet durant les jours ouvrables entre 17:00 et 06:00 ainsi que les samedis, les dimanches et les jours fériés, journée entière, les forfaits de déclenchement sont appliqués comme suit:

Forfaits	Tarif (CHF par intervention)
Systèmes d'énergie en général	300.00

4 Frais de déplacement

Type de coûts	Tarif (CHF/km)
Frais de route Véhicule de service	2.00
Frais de route Voiture de tourisme	1.50

5 Approvisionnement de pièces de rechange par le biais du Part Store

Condition	Rabais
Rabais sur toutes les pièces de rechange commandées au Part Store	-10%

6 Forfaits Ordonnancement

Forfaits	Tarif (CHF par ordre)
Coûts liés à la préparation du travail, le planning et le traitement d'un ordre par l'Ordonnancement.	150.00

Tarifs Service Après-vente Systèmes d'énergie Avesco 2025

RL-012

7 Assistance au téléphone et télémaintenance

Forfaits	Forfaits (CHF par ¼ h)
Chaque ¼ h entamé durant les heures de travail normales sera facturé avec CHF 50.-.	50.00